



Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives

PV n° 4

Réunion du : 18 avril 2024 à 14h30.

Lieu : Stade Municipal de FAUVILLE EN CAUX.

Présidence : M. Christian LEFEBVRE.

Membres présents : MM. Daniel BECQUET ; Arnaud DUBUC ; Thierry LECOURT ; Thierry LEDOUX ; Didier LEMARIÉ ; Jean-Louis MAURICE.

Membres excusés : MM. Gérard BOULENGER ; Nicolas DUHAMEL.

M. Xavier LEFRANCOIS, représentant du Comité Directeur.

Membre non excusé : MM. Guillaume DOUTRELEAU.

§§§§§§

La commission remercie le club de FAUVILLE EN CAUX pour le prêt de leur salle de réunion.

§§§§§§

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel dans le **déla****i de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des règlements généraux de la LFN.

§§§§§§

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La commission procède à l'adoption du procès-verbal de la réunion plénière n° 3 du 29 février 2024.

- ☞ M. Jean-Paul GUILBERT, ancien arbitre et trésorier du club de FAUVILLE EN CAUX.
- ☞ M ; Nicolas DUHAMEL pour la naissance de son fils.
- ☞ Régularisation de numéros de NNI.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le P. V. est adopté.

§§§§§§

Condoléances :

La commission présente ses condoléances à la famille pour le décès de :

M. Jacky QUESNEL, ancien arbitre du District Fluvial de Football.

M. Thierry LEDOUX pour le décès d'un membre de sa famille.

La commission adresse également ses condoléances aux membres du football.

PV N° 4 du 18 avril 2024

District de Football de Seine Maritime

7, rue du château 76190 YVETOT

☎ 02.76.52.81.72

Mail : district@dfsm.fff.fr – Site internet : <http://dfsm.fff.fr/>



§§§§§§

Classement des terrains :

BORDEAUX SAINT CLAIR : stade municipal, NNI 76 117 0101.

- ☞ Il est proposé en niveau T7, dossier transmis à la L.F.N.

ÉTRETAT : stade municipal, NNI 76 254 0101.

- ☞ Visite des installations pour
- ☞ La mise en place des buts rabattables de foot à 8
- ☞ Filets de protection du voisinage à refixer et remettre en état le mur de soutien des petits mâts qui dégrade la toiture des vestiaires (infiltration d'eau dans les locaux, remettre en état de fonctionnement les installations électriques d'éclairage du terrain.

FROBERVILLE : stade municipal, NNI 76 291 0101.

- ☞ Il est proposé en niveau T5, dossier transmis à la L.F.N.

Le HAVRE : gymnase Eugène VARLIN, NNI 76 351 9907.

- ☞ Visite de l'installation à programmer.

TÔTES : stade Gérard AUVRAY, NNI 76 700 0201.

- ☞ Il est proposé en niveau T7, dossier transmis à la L.F.N.

YPORT : stade Maurice BATAILLE, 76 754 0101.

- ☞ Il est proposé en niveau T7, dossier transmis à la L.F.N.

§§§§§§

Accord préalable : Eclairage

FÉCAMP : stade René GAYANT, NNI 76 259 0101.

- ☞ Éclairage moyen : 168 lux U1H : 0,56 U2H : 0,75
- ☞ Il est proposé en niveau E 6.
- ☞ Visite à prévoir.

La Londe : stade municipal, NNI 76391 0101.

- ☞ Éclairage moyen : 171 lux U1H : 0,50 U2H : 0,75
- ☞ Il est proposé en niveau E 6.
- ☞ Visite à prévoir.



§§§§§§

Rapports de délégué :

SAINT ÉTIENNE DU ROUVRAY : stade Célestin DUBOIS, NNI 76 575 0401.

- ☞ Grillage détérioré. Respect de la Sécurité des joueurs et des officiels.
- ☞ Visite à prévoir.

§§§§§§

Rappel des dispositions réglementaires, toute compétition officielle doit se dérouler sur un terrain classé.

Prendre contact avec le District pour constituer un dossier de classement et prendre un R.D.V. avec la commission C.D.T.I.S.

Prochaine réunion, le 20 juin 2024 à 14h30, lieu à déterminer.

Le Président

M. Christian LEFEBVRE

Le Secrétaire

M. Thierry LEDOUX